

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

ASSEMBLÉE DU 12 AOÛT 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Fortierville, séance du 12 août 2024, tenue au 198A, rue de la Fabrique, à 19h30, sous la présidence de monsieur Michel Fortier, maire suppléant, à laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Messieurs Marc Lemay, Yannick Pressé, Maxime Guillot et Julie Lemay, tous formant quorum.

Absences : Julie Pressé et Éric Guillot

Assiste également à cette séance : madame Annie Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum,

RÉSOLUTION # 173-08-2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et accepté à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Michel Fortier, maire suppléant, fait la lecture de l'ordre du jour :

RÉSOLUTION # 174-08-2024

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Lemay et accepté à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté comme suit, et que les "affaires nouvelles" restent ouvertes.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal antérieur
5. Comptes à payer
6. Liste des revenus
7. Dépenses à approuver
 - a) Eaux usées – réparation d'une pompe au PP2
8. Demandes
 - a) Fadoq Ste-Françoise – programme Viactive
 - b) Centre d'action bénévole – dîners communautaires
 - c) MRC de Bécancour – accompagnement pour le bilan final de MADA
 - d) FQM – Suivi des négociations sur la nouvelle formule de partage de la valeur de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec
9. Affaires courantes
 - a) Modification de l'entente du service régional d'inspection en bâtiment
 - b) Municipalité de Parisville – modification du plan d'urbanisme
 - c) MRC de Bécancour – entente relative à la gestion des cours d'eau
 - d) La Rue Bécancour – Journée internationale de sensibilisation aux surdoses
 - e) Inauguration du service de garde en milieu communautaire
10. Suivi de dossiers
 - a) TECQ 2024-2028
 - b) Appel de projets au fonds culturels 2024
 - c) Puits P1 – demande de certificat d'autorisation au ministère de

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

l'Environnement

- d) Fête familiale de la Résidence Fortierville – lettre de remerciements
- e) OMH au Cœur-du-Québec – suivi des rapports financiers
- f) PAVL – réfection d'une section du rang St-Alphonse
- g) PAVL – rechargement de la route Pins secs

- 11. Règlements
- 12. Comités et MRC
- 13. Affaires nouvelles
- 14. Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL ANTÉRIEUR

RÉSOLUTION # 175-08-2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal du 2 juillet 2024 avec dispense de lecture.

5. COMPTES À PAYER

RÉSOLUTION # 176-08-2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et accepté à l'unanimité des conseillers présents d'accepter :

- 1. Les déboursés des chèques # 1663 à # 1668 pour la somme de 2117.05 \$.

NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION	#CHQ	MONTANT
	CHÈQUE ANNULÉ	1663	0.00 \$
DANIEL DUBOIS	REMBOURSEMENT TAXES PAYÉES EN TROP	1664	101.22 \$
GESTION LRB	JEUDIS EN CHANSONS 2024	1665	1 839.60 \$
FOND INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	AVIS MUTATION	1666	24.00 \$
JULIE PRESSÉ	DÉPLACEMENT ORDI PLUS TROIS-RIVIÈRES	1667	67.10 \$
PUROLATOR	FRAIS DE LIVRAISON	1668	85.13 \$

TOTAL **2 117.05 \$**

- 2. Les comptes à payer des dépôts directs # 502317 à # 502343 pour la somme de 67 213.88 \$.

ADMQ	
2024-07-10 FAC15397	465.65 \$
MUNYS-CLÉ ACTIVATION	
TOTAL	465.65 \$

ASCENSEUR TK(CANADA) LIMITÉE	
2024-07-31 2589393	230.48 \$
ENTRETIEN ASCENSEUR	
TOTAL	230.48 \$

CENTRE BUREAUTIQUE MAURICIE INC.	
2024-07-03 140133	224.92 \$

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

PHOTOCOPIEUR	
2024-07-31 141147	72.34 \$
PHOTOCOPIEUR	
TOTAL	297.26 \$

COMPTEURS LECOMTE LTÉE	
2024-07-31 65629	163.91 \$
COMPTEUR D'EAU	
TOTAL	163.91 \$

COVRIS COOPÉRATIVE	
2024-07-15 0336260	136.26 \$
ESSENCE	
2024-07-08 0341233	236.95 \$
ESSENCE-CHLORE LIQUIDE	
TOTAL	373.21 \$

EDOUARD PAQUETTE	
2024-07-08 2024-09-01	3 319.90 \$
CONTRAT PELOUSE VERSEMENT SEPTEMBRE	
TOTAL	3 319.90 \$

ENERGIES SONIC INC.	
2024-07-10 35574699	55.19 \$
LOCATION BOUTEILLES PROPANE	
TOTAL	55.19 \$

ENVIR EAU PUIITS INC.	
2024-07-31 24-29	12 176.22 \$
ÉTUDE PUIITS RUE AQUEDUC	
TOTAL	12 176.22 \$

EUROFINS ENVIRONEX	
2024-07-31 1000814	151.20 \$
ANALYSES EAU POTABLE	
2024-07-10 984994	345.51 \$
ANALYSES EAU POTABLE	
2024-07-10 984995	376.55 \$
ANALYSES EAUX USÉES	
2024-07-10 984996	1 139.40 \$
PUIT RUE AQUEDUC EAU SOUTERRAINE	
2024-07-31 995771	344.93 \$
ANALYSES EAU POTABLE	
2024-07-31 995772	376.55 \$
ANALYSES EAUX USÉES	
TOTAL	2 734.14 \$

GAGNÉ SPORTS	
2024-07-10 13957	700.80 \$
BALLONS BASKET, FOOTBALL,PROJET LOISIRS ET SPORT	
TOTAL	700.80 \$

GRIMARD ET FILS INC.	
2024-07-08 80050755	31.14 \$
HUILE SYNTHÉTIQUE	
TOTAL	31.14 \$

IMPRIMERIE FILLION ENR.	
2024-07-08 59259	194.31 \$
PANCARTES ALUMINIUM PARC LINÉAIRE	
2024-07-08 59286	98.88 \$
PANCARTES ALUMINIUM SENTIER PÉDESTRE	

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

2024-07-08 59371	57.49 \$
PLAQUE HONORIFIQUE DÉPART JAMES KINGSTON	
TOTAL	350.68 \$

LAVERY	
2024-07-31 1661353	2 937.61 \$
SERVICE JURIDIQUE	
2024-07-31 1662347	3 768.88 \$
SERVICE JURIDIQUE	
TOTAL	6 706.49 \$

LES LOISIRS DE FORTIERVILLE INC.	
2024-07-22 2024	2 000.00 \$
SUBVENTION 2024	
TOTAL	2 000.00 \$

MATERIAUX FORTIERVILLE 2020 S.E.C.	
2024-07-10 0221278	788.81 \$
ALPHALTE FROIDE	
2024-07-10 1164020	11.25 \$
BIBLIOTHÈQUE	
2024-07-10 1164021	256.39 \$
FLEXTRA, BOIS, CADENAS	
2024-07-10 1164021	117.09 \$
PEINTURE(SERVICE DE GARDE)	
2024-07-10 1165174	64.88 \$
SEMENCES PELOUSE, ENGRAIS	
2024-07-10 1166005	35.97 \$
CHALET DES LOISIRS	
2024-07-10 1166133	34.47 \$
SEMENCES PELOUSE, ENGRAIS	
2024-07-10 1166152	81.93 \$
LAMES, MASQUES POUSSIÈRE	
2024-07-10 2045703	27.48 \$
GANTS CUIR	
TOTAL	1 418.27 \$

ENTREPRISE MMR TURCOTTE INC.	
2024-07-31 2405	9 864.86 \$
FAUCHAGE CHEMIN	
TOTAL	9 864.86 \$

MUNICIPALITE LOTBINIERE (R.L.N.O)	
2024-07-31 2024-06-15-	7 794.71 \$
CONTRAT DECHETS ET RÉCUPÉRATION	
TOTAL	7 794.71 \$

MARIE TREMBLAY	
2024-07-08 2024-07-06	30.00 \$
PRÉPARATION SALON FUNÉRAIRE ANDRÉ BÉLANGER	
TOTAL	30.00 \$

LE SAGITTAIRE	
2024-07-31 211307	186.17 \$
PAPIER, STYLO	
TOTAL	186.17 \$

PLOMBERIE 1750 INC	
2024-07-15 59579	544.04 \$
INSTALLATION COMPTEUR D'EAU 359 RUE PRINCIPALE	
2024-07-15 59580	483.35 \$
INSTALLATION COMPTEUR D'EAU 560, ROUTE 265	

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

2024-07-15 59690	436.85 \$
INTALLATION COMPTEUR D'EAU 203, RUE PRINCIPALE	
TOTAL	1 464.24 \$

PLURITEC LTÉE	
2024-07-31 F216410	6 668.55 \$
STATION POMPAGE EGOUTS PP1(ÉTUDE PRÉLIMINAIRE)	
TOTAL	6 668.55 \$

RONALD BEAUDET	
2024-07-10 967	310.43 \$
EXCAVATION ENTRÉE EAU (DESJARDINS)	
TOTAL	310.43 \$

SIGNALISATION LÉVIS INC.	
2024-07-10 113661	937.17 \$
PROGRAMME FONDS SÉCURITÉ ROUTIÈRE	
2024-07-10 113662	1 071.85 \$
SIGNALISATION	
2024-07-31 114086	1 327.96 \$
BALISE PED-ZONE	
2024-07-31 114087	330.61 \$
BALISE DANGER	
TOTAL	3 667.59 \$

UNICANVAS	
2024-07-15 5235	5 827.39 \$
AUVENT RÉTRACTABLE SALLE MUNICIPALE	
TOTAL	5 827.39 \$

GROUPE YANCO INC.	
2024-07-10 148571	283.85 \$
SALLE MUNICIPALE	
TOTAL	283.85 \$

YANNICK PRESSÉ	
2024-07-08 2024-06-28	92.75 \$
DÉPLACEMENT RENCONTRE CONTRAT MATIÈRES RÉSIDUELLES	
TOTAL	92.75 \$

TOTAL **67 213.88 \$**

3. Les prélèvements automatiques pour la somme de 25 789.64 \$.

NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
BELL MOBILITE INC.	CELLULAIRES	73.63 \$
BENEVA	ASSURANCES COLLECTIVES	1 865.36 \$
HYDRO-QUEBEC	CASERNE	169.94 \$
HYDRO-QUEBEC	EGOUT 101, PRINCIPALE	117.50 \$
HYDRO-QUEBEC	SALLE MUNICIPALE	580.61 \$
HYDRO-QUEBEC	LUMIÈRES DE RUES	65.06 \$
HYDRO-QUEBEC	EGOUTS	1 292.01 \$
HYDRO-QUEBEC	AQUEDUC	1 551.70 \$
HYDRO-QUEBEC	BUREAU MUNICIPAL	269.69 \$
HYDRO-QUEBEC	CROQUET	100.43 \$

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

HYDRO-QUEBEC	CHALET DES LOISIRS	218.16 \$
HYDRO-QUEBEC	LUMIÈRES DE RUES	280.61 \$
HYDRO-QUEBEC	LUMIÈRES DE RUES	38.95 \$
HYDRO-QUEBEC	LUMIÈRES DE RUES	271.72 \$
SOLUTIONS IT CLOUD.CA	MICROSOFT 365 ET BACK UP	74.62 \$
LBC CAPITALE	PHOTOCOPIEUR	111.53 \$
MEDIAL CONSEIL SANTÉ SÉCURITÉ	MUTUELLE DE PRÉVENTION	350.73 \$
MRC DE LOTBINIERE	SITE ENFOUISSEMENT	2 088.43 \$
POSTE CANADA	CIRCULAIRE	48.32 \$
POSTE CANADA	CIRCULAIRE	18.91 \$
REVENU CANADA	D.A.S. JUIN	2 112.83 \$
REVENU CANADA	D.A.S. JUILLET 2024	1 439.91 \$
REVENU QUÉBEC	D.A.S. JUIN 2024	5 661.49 \$
REVENU QUÉBEC	D.A.S. JUILLET 2024	4 187.74 \$
SOGETEL INC	LIGNES TÉLÉPHONIQUES	354.76 \$
VISA DESJARDINS	CONGRÈS MAIRE ET DIRECTRICE	2 445.00 \$

TOTAL **25 789.64 \$**

4. Le total des salaires bruts pour le mois de juillet 2024 pour la somme de 16 623.72 \$.

6. LISTE DES REVENUS

Description	Montant
Revenus taxes municipales	120 527.01 \$
Location vestiaire	225.00 \$
Location bureau poste	160.00 \$
Location chalet loisirs / salle municipale	180.00 \$
MRC Bécancour (Faire danser un village)	450.00 \$
Subvention PAVL AIRRL Ponceau St-Alphonse	2 898.56 \$
Echotier	45.00 \$
Permis rénovations, dérogation mineure	45.00 \$
Articles municipaux (photocopies, test eau,vieux fer etc.)	165.64 \$
Intérêts sur EOP et ristournes Desjardins	831.91 \$
Total	125 528.12 \$

7. DÉPENSES À APPROUVER

a) Eaux usées – réparation d'une pompe au PP2

ATTENDU QUE la compagnie Xylem est passée faire la vérification des pompes à la station PP2 aux eaux usées;

ATTENDU QU'une pompe était défectueuse et a dû être amenée en atelier;

ATTENDU l'estimé # R24-22-0311 pour la réparation de ladite pompe au montant de 6 871.26 \$;

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

RÉSOLUTION # 177-08-2024

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Lemay et accepté à l'unanimité des conseillers présents de faire réparer la pompe Flyght au coût de 6 871.26 \$ plus les taxes. Cette dépense sera financée à même la TECQ.

8. DEMANDES

a) Fadoq Ste-Françoise – programme Viactive

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Fadoq de Ste-Françoise pour l'activité « Dehors, viactive », dans le cadre du Programme Viactive;

CONSIDÉRANT QUE les enfants de l'école primaire Oasis pourront également participer à cette activité par la prise d'une collation santé (brochette de fruits);

RÉSOLUTION # 178-08-2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et accepté à l'unanimité des conseillers présents de contribuer au projet Viactive pour la somme de 300 \$. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire # 02-70290-997 (aide communautaire discrétionnaire).

b) Centre d'action bénévole – dîners communautaires

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'Action bénévole de la MRC de Bécancour souhaite organiser à Fortierville des dîners communautaires, comme il le fait déjà dans plusieurs autres municipalités sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ces dîners auraient lieu une fois par mois de septembre à mai et seraient suivi d'une conférence pour les participants;

CONSIDÉRANT QUE des bénévoles de Fortierville sont déjà ouverts à prendre en charge l'activité;

CONSIDÉRANT QUE le CAB demande la permission à la municipalité d'utiliser la salle gracieusement pour cette activité;

RÉSOLUTION # 179-08-2024

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Lemay et accepté à l'unanimité des conseillers présents d'accorder la salle gratuitement au Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour pour l'organisation de dîners communautaires.

c) MRC de Bécancour – accompagnement pour le bilan final de MADA

ATTENDU QUE la politique MADA (municipalité amie des aînés) prendra fin le 31 décembre 2024;

ATTENDU QU'un bilan final devra être produit;

ATTENDU l'offre d'accompagnement de Mme Marie-Josée Roy, agente de développement et de mobilisation à la MRC de Bécancour, pour la rédaction du bilan final;

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

RÉSOLUTION # 180-08-2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents que la rédaction du bilan final de MADA soit réalisée en collaboration avec Mme Roy de la MRC de Bécancour.

d) FQM – Suivi des négociations sur la nouvelle formule de partage de la valeur de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec

ATTENDU QUE des négociations ont actuellement lieu concernant la révision de la formule de partage de la valeur de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec (TVQ);

ATTENDU QU' un comité constitué de représentants du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et des Villes de Montréal et de Québec ont conclu un premier accord partiel pour l'ajout d'un second volet où les sommes qui y seraient consacrées seraient partagées, non seulement selon la population, mais également en tenant compte de facteurs de pondération comme l'indice de vitalité économique (IVÉ) et de l'indice d'éloignement/insularité, mais qu'ils n'ont pu s'entendre sur la proportion du montant total à octroyer à ce nouveau volet;

ATTENDU QUE le différend entre la FQM et le bloc composé de l'UMQ et des Villes de Montréal et de Québec se résume dans le pourcentage (%) que doit comprendre une enveloppe pour le second volet, constituée à même la valeur totale de cette croissance et qui ne serait pas partagée seulement selon la population de chaque municipalité;

ATTENDU QUE la FQM réclame que dix pour cent (10 %) de l'enveloppe annuelle soit distribuée selon une formule qui tiendrait compte de l'éloignement/insularité et de l'IVÉ, le bloc UMQ/Montréal et Québec propose de limiter à 1,5 % la somme consacrée à ce nouveau volet;

RÉSOLUTION # 181-08-2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et accepté à l'unanimité des conseillers présents d'expédier une lettre au député Donald Martel afin de lui demander son soutien à la position adoptée par les régions dans le dossier du partage de la valeur de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec.

9. AFFAIRES COURANTES

a) Modification de l'entente du service régional d'inspection en bâtiment

ATTENDU QUE la MRC de Bécancour a, par sa résolution # 2024-07-164, adopté un projet de modification au protocole d'entente pour l'application de la réglementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement;

ATTENDU QUE les municipalités locales doivent, dans les 60 jours qui suivent la réception des documents, transmettre à la MRC une résolution exprimant leur accord sur le projet de modification;

RÉSOLUTION # 182-08-2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et accepté à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le projet de modification d'entente

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

proposé par la MRC de Bécancour et de désigner madame Julie Pressé, mairesse, et madame Annie Jacques, directrice générale, pour la signature de l'entente.

b) Municipalité de Parisville – modification du plan d'urbanisme

La directrice générale dépose au conseil le projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la municipalité de Parisville.

c) MRC de Bécancour – entente relative à la gestion des cours d'eau

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, chapitre 6);

CONSIDÉRANT QUE la MRC ne dispose pas du personnel, des véhicules et des équipements requis pour exercer pleinement cette compétence;

CONSIDÉRANT QUE l'article 108 de la loi prévoit qu'une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux articles 569 à 575 du Code municipal du Québec pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des parties de conclure une telle entente;

CONSIDÉRANT le projet d'entente fourni par la MRC de Bécancour;

RÉSOLUTION # 183-08-2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et accepté à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le projet d'entente relative à la gestion des cours d'eau proposé par la MRC de Bécancour et de désigner madame Julie Pressé, mairesse, et madame Annie Jacques, directrice générale, pour la signature de l'entente.

L'inspecteur municipal, monsieur Benoit Tousignant, et l'inspecteur municipal adjoint, monsieur Marcel Nault, sont nommés à titre d'adjoints au coordonnateur régional.

d) La Rue Bécancour – Journée internationale de sensibilisation aux surdoses

La directrice générale informe le conseil que le 29 août à 13h45, l'organisme La Rue Bécancour sera présent à la municipalité pour faire de la sensibilisation sur les surdoses. Les élus ou citoyens intéressés peuvent participer à la rencontre.

e) Inauguration du service de garde en milieu communautaire

L'inauguration du service de garde en milieu communautaire se tiendra le 14 août en après-midi. Les élus sont invités à y assister.

Le service débutera officiellement le 19 août.

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

10. SUIVI DE DOSSIERS

a) **TECQ 2024-2028**

La directrice générale informe le conseil qu'une lettre de confirmation a été reçue pour l'aide financière de la TECQ 2024-2028. Le montant accordé par le gouvernement s'élèvera à 645 738 \$ à laquelle pourrait s'ajouter une bonification de 64 574 \$ conditionnelle au respect de critères écoresponsables.

Une première programmation de travaux pourra être déposée à compter du mois de novembre 2024.

b) **Appel de projets au fonds culturels 2024**

La directrice générale informe le conseil que la MRC de Bécancour fait son appel de projets dans le cadre du Fonds culturel. Les projets doivent être déposés avant le 12 octobre 2024.

c) **Puits P1 – demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement**

Ce point est reporté à la séance du mois de septembre.

d) **Fête familiale de la Résidence Fortierville – lettre de remerciements**

Une lettre de remerciements a été reçue du Comité de résidents et de la Corporation des bénévoles du Centre d'hébergement de Fortierville pour la fête familiale du 2 juin dernier.

e) **OMH au Cœur-du-Québec – suivi des rapports financiers**

ATTENDU QUE suite à la réalisation des états financiers de 2023 de l'OMH au Cœur-du-Québec, un montant de 4671 \$ a été retourné à la municipalité;

ATTENDU QUE ce surplus s'explique par le fait que pratiquement tous les logements sont loués présentement;

RÉSOLUTION # 184-08-2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents d'affecter ce montant dans un surplus dédié à l'OMH, considérant que plusieurs travaux auront lieu sur les bâtiments au cours des deux prochaines années.

f) **PAVL – réfection d'une section du rang St-Alphonse**

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE le chargé ou la chargée de projet de la Municipalité, M./Mme Annie Jacques, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

RÉSOLUTION # 185-08-2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et accepté à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de Fortierville autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Annie Jacques, directrice générale, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

g) PAVL – rechargement de la route Pins secs

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE le chargé ou la chargée de projet de la Municipalité, M./Mme Annie Jacques, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

RÉSOLUTION # 186-08-2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et accepté à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de Fortierville autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Annie Jacques, directrice générale, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

11. RÈGLEMENTS

Aucun règlement.

12. COMITÉS ET MRC

Aucun commentaire.

13. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION # 187-08-2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20h15.

Michel Fortier, maire suppléant

Annie Jacques, d.g. et greffière-trésorière.

« Je, Michel Fortier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code Municipal* ».